

Données
Certifiées  Cti

Cti
Commission
des titres d'ingénieur

ECOLE D'INGÉNIEURS DE PURPAN

TOULOUSE

**DONNÉES CERTIFIÉES CTI
CAMPAGNE 2017**



DONNÉES PUBLIÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR [CTI] EN CONFORMITÉ AVEC LES STANDARDS DE L'ESPACE EUROPÉEN

La CTI et les écoles d'ingénieurs qu'elle accrédite se conforment aux standards européens, élaborés par l'association européenne ENQA et adoptés par les ministres de l'enseignement supérieur de l'espace européen (Bergen, 2005 ; Erevan, 2015). Parmi ces standards, il y a l'exigence - pour les écoles et établissements - de rendre publiques des informations sincères sur leur offre de formation.

Dans cette perspective, il est demandé à chaque directeur d'école d'ingénieurs de remplir, une fois par an et pour la 5ème année consécutive, le tableau de données accessible [via ce portail](#) en vue de sa publication sur le site Internet de l'école et de sa transmission à la CTI qui le publie également [sur son site](#).

C'est dans cette logique de transparence, que la CTI mène actuellement une réflexion sur l'accessibilité simplifiée à ces données publiques, dans une philosophie d'[open data](#).

Si vous devez déposer un dossier d'accréditation auprès de la CTI prochainement, nous vous remercions d'ajouter votre fiche de données en format PDF à votre dossier, ainsi que toutes celles des années précédentes, depuis la mise en place de la procédure.

L'aide au remplissage du formulaire est accessible uniquement en ligne dans l'espace directeur ou dans les extractions au format excel (attention, l'aide n'est pas visible dans les extractions PDF).

Cette année, la date limite pour actualiser les informations est le 25/06/2017.

Néanmoins, les écoles de la campagne d'accréditation en cours doivent transmettre dès que possible leur fiche pour la joindre à leur dossier.

Dans l'ensemble de cette fiche, on ne traite que des apprenants inscrits en études d'ingénieur. Seules les cases faisant explicitement référence à d'autres diplômes dérogent à cette règle.

Ces données ayant aussi pour intérêt d'être consolidées afin d'obtenir des chiffres réels sur les ingénieurs et élèves ingénieurs des écoles d'ingénieur françaises, la saisie des items 1.17 & l'ensemble des items du chapitre II.1 sont obligatoires à la validation du formulaire.

Nous attirons votre attention sur le bloc de saisie « particularités » en fin de formulaire, qui permet de mentionner des éléments caractéristiques n'ayant pu trouver leur place dans le corps du formulaire.

Les informations dont la CTI dispose d'ores et déjà sont pré-remplies dans la fiche d'information. Les informations publiées au journal officiel ne sont pas modifiables (nom légal de l'école, intitulés des formations, durée et période de l'habilitation).

Nous vous rappelons que ces données engagent la responsabilité du Directeur/de la Directrice et attirons votre attention sur l'importance de leur exactitude.

Pour nous signaler d'éventuelles erreurs (même en dehors de la période de saisie), et pour toute information complémentaire, merci de contacter le pôle Qualité et Communication à l'adresse suivante : julie.nolland@cti-commission.fr ou par téléphone au 0033 1 73 04 34 31)

ANNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS CETTE FICHE

- Mesures sur les diplômés : promotion diplômée dans l'année universitaire **2015-2016**
- Mesures sur les « entrants » : rentrée de septembre de l'année universitaire **2016-2017**
- Mesures sur les inscrits : effectif au 1er janvier de l'année **2017**
- Mesures sur les données administratives (financières, personnels ...) : année civile **2016** ou année universitaire **2015-2016**

I. ÉCOLE QUI DÉLIVRE LE[S] DIPLÔME[S] D'INGÉNIEUR

I.1	Nom légal de l'école	Ecole d'ingénieurs de Purpan
I.2	Nom de marque	
I.3	Nom / Sigle / Appellation	EI Purpan
I.4	Date de création de l'école actuelle	01/01/1919
I.5	Nom(s) et date(s) de création(s) de(s) école(s) dont est issue l'école actuelle	
I.6	Statut juridique	Association - 1901
I.7	Adresse 1	75 voie du Toec
I.8	Adresse 2	BP 57611 cedex 3
I.9	Code postal	31076
I.10	Nom du directeur	Monsieur Michel ROUX
I.11	Ville	TOULOUSE
I.12	Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements sur l'école	05 61 15 30 30
I.13	Adresse de messagerie pour demander des renseignements sur l'école	accueil@purpan.fr
I.14	Site internet de l'école	http://www.purpan.fr
I.15	Ministère(s) de tutelle(s)	
I.16	École publique ou privée	Privé

I.17	Nombre total d'apprenants pour obtenir un diplôme de niveau bac+5 ou plus	Formation d'Ingénieur				Formations d'établissement (Mastères spécialisés ...)
		Sous statut étudiant	Sous statut apprenti	Stagiaire de formation continue	Masters	
	Hommes	389				8
	Femmes	599				10
	Total	988				18

I.18	Nombre d'"équivalents service" dans le suivi des activités de formation par des enseignants sans mission de recherche dont l'employeur principal est l'école ou l'établissement et dont l'activité principale se trouve dans l'école. Dans ce calcul, on ne comptabilise pas les activités des enseignants qui interviennent pour moins de 96h.
------	---

I.19	Nombre d'"équivalent service" dans le suivi des activités de formation par des enseignants chercheurs ayant une mission d'enseignement et de recherche dont l'employeur principal est l'école ou l'établissement et dont l'activité principale se trouve dans l'école. Dans ce calcul, on ne comptabilise pas les activités des enseignants chercheurs qui interviennent pour moins de 64h par an.	72
I.20	Nombre total d'intervenants extérieurs permanents dans la structure venant du monde économique (hors recherche) qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école.	40
I.21	Nombre total d'intervenants extérieurs travaillant dans un organisme de recherche (non comptés en I.20) qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école.	4
I.22	Nombre d'HDR	10
I.23	Nombre de titulaires d'un doctorat	43
I.24	Nombre total de personnels administratifs et techniques dont l'activité principale est liée à l'activité pédagogique de l'école (hors fonctions support).	5
I.25	Nombre total de personnels en situation de handicap (toutes catégories confondues) dans l'école.	4
I.26	Budget de fonctionnement consolidé de l'école hors recherche et hors investissements (euros).	14449226

Si l'école n'a pas la personnalité morale : établissement qui a la personnalité morale

I.27	Nom Etablissement
I.28	Statut juridique
I.29	Adresse 1
I.30	Adresse 2
I.31	Code postal

II. INFORMATIONS DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR ACCRÉDITÉES DE L'ÉCOLE

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

II.1.1	Intitulé exact du diplôme d'ingénieur	Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan	
II.1.2	Domaine de rattachement du diplôme	Agricultural, Forest, Biosystems Engineering	
II.1.3	Intitulé de ce diplôme en anglais (utiliser la terminologie de l'OCDE)	Engineering Master Degree in pas de traduction en usage	
II.1.4	Caractéristiques du diplôme d'ingénieur	Mots clés1	Sciences du vivant
		Mots clés2	Agriculture
		Mots clés3	Agroalimentaire
		Mots clés4	Marketing
		Mots clés5	Management
		Mots clés6	
		Mots clés7	
		Mots clés8	
		Mots clés9	
		Mots clés10	
II.1.5	Adresse(s) du(es) site(s) où s'effectue la formation	75 Voie du Toec 31076 TOULOUSE	
II.1.6	Objectif de la formation : lien vers la fiche RNCP de cette formation		
II.1.7	Habilitations ou labels de qualité obtenus et date de fin (autres qu'accréditation CTI, label Eur-Ace et labels Développement Durable)	CTI (2016/2017)	
II.1.8	Voie et partenariat	Formation initiale sous statut d'étudiant	
II.1.9	Durée accréditation CTI	6 an(s)	
II.1.10	Dernière rentrée universitaire accréditée (concerne l'entrée d'élèves ingénieurs dans la formation)	2016	
II.1.11	Exigence en anglais pour l'obtention du diplôme	Nom du(des) test(s)	TOEIC
		Niveau requis	785
II.1.12	Pourcentage d'étudiants effectuant une césure		

		Formation Scient. et Tech.	Formation Eco., Soc. Hum. et Culturelle	Anglais	Autre(s) Langue(s)	Sport
II.1.13	Contenu de la formation hors périodes en entreprise	Heures encadrées par élève	2200	1200	200	170
		Crédits ECTS attribués	150	86	12	8
II.1.14	Montant annuel des frais de scolarité obligatoires ou des droits d'inscription versés à l'école (euros)	5600				
II.1.15	Formation labellisée EURACE	Non				
II.1.16	Voie et partenariat	Formation continue				
II.1.17	Durée accréditation CTI	6 an(s)				
II.1.18	Dernière rentrée universitaire accréditée (concerne l'entrée d'élèves ingénieurs dans la formation)	2016				
II.1.19	Exigence en anglais pour l'obtention du diplôme	Nom du(des) test(s)	TOEIC			
		Niveau requis	785			
II.1.20	Pourcentage d'étudiants effectuant une césure					
		Formation Scient. et Tech.	Formation Eco., Soc. Hum. et Culturelle	Anglais	Autre(s) Langue(s)	Sport
II.1.21	Contenu de la formation hors périodes en entreprise	Heures encadrées par élève	1000	900	150	130
		Crédits ECTS attribués	88	70	12	11
II.1.22	Montant annuel des frais de scolarité obligatoires ou des droits d'inscription versés à l'école (euros)	5600				
II.1.23	Formation labellisée EURACE	Non				

II.2. NOMBRE DE DIPLÔMES D'INGÉNIEUR DÉLIVRÉS

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan - Formation initiale sous statut d'étudiant		Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
		hommes	femmes	total
II.2.1	Statut étudiant			
	(hors année de spécialisation) (1)	81	115	196
	(en année de spécialisation) (1)			
	VAE (2)	1		1
	Total	82	115	197
	Dont étrangers (3)		2	2
II.2.2	Dont contrat de professionnalisation (4)	15	22	37
Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan - Formation continue		Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
		hommes	femmes	total
II.2.2	Stagiaire formation continue			
	(hors année de spécialisation) (1)	1		1
	(en année de spécialisation) (1)			
	VAE (2)			
	Total	1		1
	Dont étrangers (3)			
II.2.2	Dont contrat de professionnalisation (4)			

(1) le diplôme d'ingénieur de spécialisation est obtenu à l'issue d'une formation post-diplôme d'ingénieur, positionnée à Bac+6 ou plus

(2) VAE : validation des acquis de l'expérience

(3) la notion d'étranger est celle liée à la nationalité (passeport). Les étrangers sont à inscrire dans la voie qui leur a permis d'obtenir le diplôme et dans cette colonne.

(4) il s'agit des diplômés ayant commencé leur cursus sous statut d'étudiant et l'ayant achevé sous contrat de professionnalisation. Ils sont compris dans le total "étudiant".

III. ENVIRONNEMENT RECHERCHE DE LA FORMATION

III.1	Nombre total d'enseignants chercheurs et de chercheurs dépendant de l'école et ayant une activité significative de recherche dans une unité de recherche interne ou externe à l'école	52
III.2	Nombre de doctorants encadrés par les chercheurs ou enseignants chercheurs de l'école	28
III.3	Nombre de doctorants en cotutelle avec un établissement étranger	2
III.4	Nombre de thèses de doctorat effectuées sous la responsabilité d'un personnel de l'école soutenues lors de la dernière année civile	7
III.5	Nombre d'unités de recherche évalués par le HCERES dans lesquels les personnels enseignant chercheur ou chercheur de l'école sont inscrits	9
III.6	Liens vers les rapports d'évaluation du HCERES de ces unités de recherche	

IV. DONNÉES CONCERNANT LE RECRUTEMENT EN FORMATION INGÉNIEUR [DERNIÈRE PROMOTION RECRUTÉE], TOUTES SPÉCIALITÉS ET VOIES CONFONDUES

Origines des élèves (toutes écoles)

L'origine académique identifie la formation dans laquelle les élèves étaient inscrits l'année qui a précédé leur recrutement.

Les intitulés bac à BTS identifient les élèves qui étaient dans une structure de formation française (y compris les lycées français à l'étranger). Les élèves qui étaient inscrits dans une structure de formation étrangère sont à inscrire dans la colonne "Étrangers" adéquate. Ne comptabiliser que les élèves qui ont été formellement sélectionnés par l'école pour obtenir un de ses diplômes d'ingénieurs et non ceux qui sont inscrits dans un autre établissement « préparatoire » type CPGE ou licence renforcée.

IV.1

Structure de formation étrangère

Origine académique de tous les intégrés		bac	CPGE (y compris ATS)	IUT	BTS	L1, L2 ou L3	M1	Structure de formation étrangère				total
								niveau bac	Classe prépa- ratoire (type CPGE)	niveau bac+2	niveau bac+3 ou 4	
Nombre d'intégrés	Hommes	86		1		2						89
	Femmes	142		1		4					1	148
	Total	228		2		6					1	237

La nationalité identifie l'élève au sens de son passeport et non au sens du pays dans lequel il a fait ses études. Les binationaux sont considérés comme français.

IV.2

Nationalité	Française	Pays européen (hors France)	USA Canada	Pays d'Amérique centrale et du sud	Pays d'Asie y compris Moyen Orient	Pays d'Afrique	Océanie	total
Hommes	89							89
Femmes	142	3				3		148
Total	231	3				3		237

Pour le recrutement au niveau bac

IV.3

mentions de baccalauréat		TB	B	AB	Passable ou sans mention
Nombre d'intégrés	Hommes	14	42	28	5
	Femmes	36	71	35	5
	Total	50	113	63	10

IV.4	Pour les écoles en 5 ans uniquement : nombre d'intégrés en première année du cycle complet ayant déjà suivi une (ou plusieurs) année(s) de classe préparatoire	Hommes	1
		Femmes	
		Total	

Recrutement au niveau bac + 2 (toutes écoles)			
Recrutement sur concours CPGE			
	Nom du concours ou du dispositif	Nombre de places offertes	Nombre d'entrés provenant de ce concours ou du dispositif
IV.5			

Autres recrutements			
	Nom	Nombre de candidats	Nombre d'entrés
IV.6	DUT		
	BTS		
	L2		
	L3		
	M1		
	Cursus Etrangers		

Pour les écoles en 5 ans, la 2ème année de cycle ingénieur correspond à la 4ème année du cycle complet.

Observatoire des flux (dernière année universitaire)				
IV.7	Recrutement bac : à l'issue de la première année dans l'école	% d'entrés en deuxième année du cycle ingénieur	% de redoublants	% de démissions, réorientés et d'exclus
		84	2	14
IV.8	Recrutement bac+2 : à l'issue de la première année dans l'école	% d'entrés en deuxième année du cycle ingénieur	% de redoublants	% de démissions, réorientés et d'exclus
IV.9	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés au bac (ne concerne que les écoles qui recrutent au bac)			5,14
IV.10	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés à bac+2			

Le calcul de la durée moyenne pour obtenir son diplôme s'effectue sur la dernière promotion diplômée. Au niveau bac, si 80% des diplômés ont été recrutés il y a 5 ans, 15%, il y a 6 ans et 5% il y a 7 ans (deux redoublements ou un redoublement et une année de césure), la durée moyenne des études est de $0,8 \times 5 + 0,15 \times 6 + 0,05 \times 7$ soit 5,25 ans.

V. OUVERTURE SOCIALE

Certaines données concernant la diversité se trouvent dans les tableaux précédents.

Boursiers						
V.1	Nombre d'élèves nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse nationale française sur critères sociaux quel qu'en soit le taux	62				
V.2	Nombre total d'élèves nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse (hors bourse nationale française sur critères sociaux)	68				
Handicap						
		Hommes		Femmes		Total
V.3	Nombre total d'élèves en situation de handicap en formation ingénieur dans l'école	6		13		19
Soutien aux élèves						
V.4	Existe-t-il un accompagnement spécifique pour aider des élèves en difficulté	Soutien dans la formation			Soutien psychologique	
		Oui			Oui	
Place des valeurs sociales dans la formation						
		Dans un module obligatoire			Dans un module optionnel	
		Oui / Non	Nombre d'heures dédiées	Budget alloué (en euros)	Oui / Non	Nombre d'heures dédiées
V.5	Enseignement ou projet encadré lié à l'éthique	Oui	30		Non	
V.6	Enseignement ou projet encadré "santé et sécurité au travail"	Oui	20		Non	
V.7	Enseignement ou projet encadré "développement durable"	Oui	90		Non	

V.8	Si l'école est labellisée dans le secteur du Développement Durable (Plan Vert, Eco-campus ...), indiquer l'intitulé de ce label :	
V.9	Nombre total de sportifs de haut niveau ayant un emploi du temps aménagé (le cas échéant)	5

VI. INNOVATION - VALORISATION

VI.1.a	Il existe un enseignement spécifique pour tous les élèves sur la création d'activité et le management de l'innovation dans l'école	Oui
VI.1.b	Il existe un enseignement spécifique pour tous les élèves sur la création d'activité et le management de l'innovation en partenariat avec l'école	Oui
VI.2.a	Il existe un incubateur dans l'école	Oui
VI.2.b	Il existe un incubateur en partenariat avec l'école	Oui
VI.3	Nombre d'ingénieurs issus de l'école soutenus dans la création d'entreprise par un incubateur ces 5 dernières années	10
VI.4	L'école est en lien avec un PEPITE	Non
VI.5	Nombre d'étudiants bénéficiaires du statut d'étudiant – entrepreneur	

VII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

VII.1	Nombre de représentants sociaux - professionnels délibératifs au conseil d'administration de l'école / nombre total de membres délibératifs au conseil	9 / 12
VII.2	Temps moyen d'exposition par étudiant (toutes spécialités confondues), sur les 3 dernières années de la formation, aux heures assurées par les professionnels de l'entreprise	250
VII.3	Temps moyen en heures passées par un élève Ingénieur dans des projets posés par des entreprises	240
VII.4	Nombre de semaines de stages obligatoires en entreprise	56
VII.5	Budget de la formation continue intra et inter entreprises (euros)	14020

VIII. L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en échange académique

	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
VIII.1	Hommes	18	63	2
	Femmes	28	84	3
	Total	46	147	5

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en stage

	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
	Hommes	69	2	12
	Femmes	91	5	19
	Total	160	7	31

Élèves étrangers en échange académique

	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
VIII.2	Hommes	13	8	1
	Femmes	49	12	4
	Total	62	20	5

Doubles diplômés

	Pays d'obtention de l'autre diplôme	Hommes	Femmes	Total
VIII.3	Afrique			
VIII.4	Amérique du Nord	1		1
VIII.5	Amérique centrale et du sud			
VIII.6	Asie			
VIII.7	Europe	1	5	6
VIII.8	Océanie			

IX. L'EMPLOI

Les thèses sont des emplois en CDD. Il convient donc de comptabiliser tous les thésards parmi les diplômés ayant trouvé un emploi.

Il faut également comptabiliser les VIE.

Le salaire demandé est le salaire médian : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. Les informations demandées sur les nombres de diplômés sont des nombres absolus. Ils pourront être transformés en pourcentages pour la communication externe.

Situation des diplômés de la dernière promotion en janvier après l'obtention du diplôme

IX.1	Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête	182		
IX.2	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	150		
IX.3	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	104		
IX.4	Nombre de diplômés embauchés pour une durée indéterminée (en France ou sous contrat français)	81		
IX.5	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger (y compris les thèses)	11		
IX.6	Salaire annuel brut médian et sans compter les diplômés en thèse (euros) en France		Homme	Femme
		Avec prime	28000	27000
		Sans prime	28000	26064
IX.7	Salaire annuel brut médian et sans compter les diplômés en thèse (euros) à l'étranger		Homme	Femme
		Avec prime	44550	28500
		Sans prime	34000	23250
IX.8	Nombre de diplômés qui font une thèse	1		
IX.9	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)	21084		
IX.10	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	19		

Situation des diplômés de l'avant dernière promotion en janvier, plus d'un an après la sortie

IX.11	Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête	162		
IX.12	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	138		

IX.13	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	78
IX.14	Nombre de diplômés en CDI	88
IX.15	Nombre de diplômés ayant un emploi basé en France	118
IX.16	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger	7
IX.17	Salaire annuel brut médian hors primes et hors thèses (euros)	26825
IX.18	Nombre de diplômés qui font une thèse	3
IX.19	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)	24350
IX.20	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	14

X. VIE DE L'ÉTUDIANT - NOTORIÉTÉ

X.1	Nombre de lits en résidence universitaire à la disposition de l'école	130
X.2	Accès à un restaurant universitaire sur le site de l'école	Non
X.3	Desserte du site de l'école par transport en commun	Oui
X.4	Nombre d'élèves inscrits aux associations et clubs des élèves	472
X.5	Valorisation de l'engagement des élèves	Non
X.6	CA annuel de la junior entreprise	10036
X.7	Nombre de distinctions individuelles et/ou collectives obtenues par les élèves et les personnels depuis 2 ans (niveau international ou national)	13
X.8	Nombre d'adhérents à l'association des diplômés	1000
X.9	Nombre d'élus étudiants en conseil avec voix délibérative	
X.10	Présence d'un Vice-président Etudiant ou Directeur Adjoint Étudiant	Non
X.11	Taux de participation des élèves ingénieurs aux élections de représentants étudiants	18
X.12	Nombre d'élèves ingénieurs présents dans le conseil de l'école	

Particularités

Je suis informé que les données certifiées vont être publiées par la CTI.

Je soussigné, **Michel ROUX**, directeur de l'école **EI PURPAN**, certifie que les données ci-dessus sont sincères.

Fait à **Toulouse**.